



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 13 novembre 2025

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Christelle TREHET-COLLET (arrivée au point n°3), Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 7 novembre 2025, CASF, article R123-16

POINT N°7 – BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, propose, d'ajuster les crédits du budget Résidence autonomie comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	DEPENSES	RECETTES
016	61521 – bâtiments publics	+ 6 000 €	
016	6588 – Autres – remboursements trop perçus APL	+ 6 000 €	
018	6459 – remboursement charges sécurité sociale		+12 000 €
TOTAL		+12 000 €	+12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

